



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉE**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022  
Reçu en préfecture le 21/11/2022  
Publié le  
ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_292-DE

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-292 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 09/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 48**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 20**

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9**

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## GEMAPI

# DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE VERSANT DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY (SMG

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude ABANADES, Conseiller délégué à la GEMAPI

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1er janvier 2018,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2020 portant sur le projet de périmètre du Syndicat Mixte de Gestion du Bassin Versant de la Saye, du Galostre et du Lary (SMGBVSG) issu de la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement (SMA) de la Saye, du Galostre et du Lary et du Syndicat Mixte du Bassin versant du Lary (SYMBAL),

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2021 de fusion et de création du SMGBVSG au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2022, modifiant les statuts du SMGBVSG,

Vu la délibération n°2021-12-335 du 16 décembre 2021, portant désignation des délégués du SMGBVSG,

Vu la délibération n°...du 27 septembre 2022, modifiant la désignation des délégués du SMGBVSG,

Considérant que le syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye du Galostre et du Lary est un syndicat mixte fermé soumis aux dispositions de l'article L. 5711-1 du CGCT.,

Considérant qu'en application de l'article 6.1.1 des statuts, la Cali est représentée par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au sein du comité syndical,

Considérant que l'élection de délégués des EPCI au sein des syndicats mixtes fermés doit avoir lieu au scrutin uninominal,

Considérant l'illégalité de la délibération susvisée du 27 septembre 2022 en ce qu'il a été procédé à l'élection des délégués au scrutin de liste,

Considérant que dans ces conditions, il y a lieu de retirer la délibération du 27 septembre 2022 et de procéder à une nouvelle élection,

Considérant que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

Considérant les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Bruno LAVIDALIE (Lagorce)	Christian RAYMOND (Bayas)
Jean-Philippe DUBAN (Guîtres)	Bruno LACAZE (Bonzac)
Amélie MARTINEZ (Saint Martin de Laye)	Frédéric BALARESQUE (Lagorce)
François BIERRE ( Sait Martin du Bois)	Jean-François BLANCHET (Maransin)
Joël VERDIER (Savignac de l'Isle)	Charlotte ROBERT (Saint-Ciers d'Abzac)
Dominique BERNESCU (Tizac de Lapouyade)	Sébastien GAURY (Guîtres)

Considérant que l'organe délibérant d'un EPCI peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués au sein d'un syndicat mixte,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 07 novembre 2022.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer la délibération n°2022-09-262 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 modifiant la désignation des délégués du SMGBVSGL,
- de décider de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au sein du syndicat mixte fermé de gestion des bassins versants de la Saye du Galostre et du Lary,
- de proclamer élus délégués au sein du syndicat mixte fermé de gestion des bassins versants de la Saye du Galostre et du Lary :

Titulaires	Suppléants
Bruno LAVIDALIE (Lagorce)	Christian RAYMOND (Bayas)
Jean-Philippe DUBAN (Guîtres)	Bruno LACAZE (Bonzac)
Amélie MARTINEZ (Saint Martin de Laye)	Frédéric BALARESQUE (Lagorce)
François BIERRE ( Sait Martin du Bois)	Jean-François BLANCHET (Maransin)
Joël VERDIER (Savignac de l'Isle)	Charlotte ROBERT (Saint-Ciers d'Abzac)
Dominique BERNESCUT (Tizac de Lapouyade)	Sébastien GAURY (Guîtres)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation

Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_292-DE